

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE MESSAGER
DE
SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE
SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR
L'ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

SOMMAIRE : Léon XIII et l'école, 161. — La question des écoles du Manitoba, 163. — L'œuvre du noviciat des Sœurs du Saint-Rosaire de Rimouski, 167. — Nouvelles de Rome, 172. — Bulletin, 172. — Actions de grâces, 178. — Recommandations, 180.

LÉON XIII ET L'ÉCOLE.

Nous nous permettons de recommander à nos lecteurs cet article composé entièrement d'extraits des encycliques de N. T. S. Père le Pape Léon XIII sur l'École :

“ Et d'abord, en ce qui regarde la famille, il importe souverainement que les enfants nés de parents chrétiens soient de bonne heure instruits des préceptes de la foi, et que l'instruction religieuse s'unisse à l'éducation, par laquelle on a coutume de préparer l'homme et de le former dans le premier âge. Séparer l'un de l'autre c'est vouloir en réalité, que, lorsqu'il s'agit des devoirs envers Dieu,

l'enfance reste neutre ; système mensonger, système par-dessus tout désastreux dans un âge aussi tendre, puisqu'il ouvre, dans les âmes, la porte à l'athéisme et la ferme à la religion. Il faut absolument que les pères et mères dignes de ce nom veillent à ce que leurs enfants, parvenus à l'âge d'apprendre, reçoivent l'enseignement religieux, ET NE RENCONTRENT DANS L'ÉCOLE RIEN QUI BLESSE LA FOI OU LA PURETÉ DES MŒURS.

“ Cette sollicitude pour l'éducation de leurs enfants, c'est la loi divine, de concert avec la loi naturelle, qui l'impose aux parents ; et rien ne saurait les en dispenser. L'Église gardienne et vengeresse de l'intégrité de la foi, et qui, en vertu de la mission qu'elle a reçue de Dieu, son auteur, doit appeler à la vérité chrétienne toutes les nations et surveiller avec soi. les enseignements donnés à la jeunesse placée sous son autorité, L'Église a TOUJOURS CONDAMNÉE OUVERTEMENT LES ÉCOLES APPELÉES *mixtes* ou *neutres*, et a maintes fois averti les pères de famille, afin que sur ce point si important ils demeurassent toujours vigilants, toujours sur leurs gardes. Obéir ici à l'Église, c'est faire œuvre d'intérêt social, et parvoir excellentement au salut commun. En effet, ceux dont la première éducation n'a pas ressenti l'influence de la religion grandissent sans avoir aucune notion des plus hautes vérités, de celles qui peuvent seules entretenir dans l'homme l'amour de la vertu et l'aider à dominer ses passions mauvaises. Telles sont les notions qui affirment un Dieu créateur, juge et vengeur, les récompenses et les châtiements de la vie future, les secours célestes que Jésus-Christ nous offre pour l'accomplissement consciencieux et saint de tous nos devoirs. Sans cet enseignement,

toute culture des intelligences restera une culture malsaine. Des jeunes gens, auxquels on n'aura point inspiré la crainte de Dieu, ne pourront supporter aucune des règles desquelles dépend l'honnêteté de la vie ; ne sachant rien refuser à leurs passions, ils se laisseront facilement entraîner à jeter le trouble dans l'Etat" — (Lettre Encyclique de N. T. S. P. Léon XIII, sur la question religieuse en France, 8 février 1884.)

(A suivre.)

La question des Ecoles du Manitoba.

Dans une circulaire que Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski vient d'adresser à son clergé, il lui fait connaître le jugement que l'on doit porter sur le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba et lui demande une aumône pour le soutien de ces écoles. En voici le texte :

Bien Chers Collaborateurs,

Comme vous le savez tous aussi bien que moi, malgré tant de promesses emphatiques, la question des écoles catholiques du Manitoba n'est point réglée suivant les lois de l'honneur et de la justice. L'entente survenue entre les représentants du gouvernement central d'Ottawa et du gouvernement local du Manitoba n'est qu'un sacrifice sans compensation acceptable, des droits et des intérêts de nos coreligionnaires de cette province. Aussi les termes et les conditions de cette entente, qui n'est qu'une lâche et honteuse capitulation accomplie dans l'ombre et le secret, n'ont-ils été révélés au public que lorsque ses auteurs eurent acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race, leur aideraient à les imposer à une minorité persécutée et spoliée depuis six ans. C'est pourquoi l'intrépide archevêque de Saint-Boniface s'est em-

pressé de protester comme il le devait, contre ce scandale sans pareil dans les annales de notre histoire. Fort de l'appui du Saint-Siège qui ne peut faillir, et de la sanction du plus haut tribunal de l'empire de notre Gracieuse Souveraine, il l'a réprouvé au nom du droit civil, ecclésiastique et divin, il l'a flétri autant qu'il le pouvait, avec la dignité et l'autorité de sa charge de premier pasteur des âmes dans son diocèse. Et pour vous convaincre que cet acte solennel et rigoureux de son ministère sacré, n'a été dicté à ce vénérable prélat que par l'extrême gravité de ses responsabilités devant Dieu et devant les hommes, qu'il me suffise, sans entrer dans plus de détails, d'attirer votre attention sur le fait que le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba, ne comporte autre chose en définitive, que la criminelle sanction de l'établissement pour les catholiques de cette province, d'écoles neutres que la sainte Eglise a toujours répudiées et condamnées. Dans son Encyclique à la nation française, Léon XIII dit : *L'Eglise gardienne et vengeresse de l'intégrité de la foi, doit, en vertu de la mission qu'elle a reçue de son divin fondateur, appeler toutes les nations à la vérité chrétienne, et veiller avec un soin particulier sur l'enseignement qui doit former la jeunesse chrétienne : en conséquence elle a toujours condamné les écoles appelées mixtes ou neutres, et maintes fois, elle a averti les pères de famille d'être attentifs à se tenir sur leurs gardes, sur ce point si important.*

Ce n'est donc pas une demi-heure de catéchisme et quelques leçons de français données à la suite des heures ordinaires de classes sans Dieu, qui remédieront au grand mal des écoles que l'on veut imposer, contre la conscience et le droit, à nos frères du Manitoba. Non ; à leurs enfants

comme à tous les enfants des différentes religions et des différentes races, il faut une instruction et une éducation qui leur soient propres. Et cette instruction et cette éducation, pour aboutir à des résultats complets et durables, doivent être soutenues et dirigées de manière à donner, dans des conditions normales, au cœur, à l'esprit et à la volonté, une formation bien définie, parfaitement organisée. Par conséquent ce qu'il faut à nos frères du Manitoba, c'est l'école catholique et séparée, l'école à laquelle ils ont droit et dont ils ont joui aux termes mêmes de la constitution. Car ils ne peuvent et ils ne veulent accepter la paix, ni aux mépris de leur foi, ni au mépris des engagements qu'ils ont pris au baptême, ni au mépris de la religion de leurs ancêtres, ni au mépris du sang qui coule dans leurs veines, ni sur les ruines de l'âme de leurs chers enfants, ni sur les dépouilles de leur héritage religieux et national.

Mais en attendant que le jour de la justice et de la liberté se lève sur leur tête, l'oppression continue son œuvre inique, et ils se voient encore dans la nécessité de payer des taxes pour les écoles neutres, et de s'en imposer de nouvelles pour le maintien de leurs propres écoles catholiques, sans lesquelles leurs enfants grandiront dans l'ignorance. En face d'une situation si pénible, notre devoir est tout tracé, n'est-ce pas ? Nos co-religionnaires du Manitoba ont résolu de ne reculer devant aucun sacrifice matériel, ils réclament leurs écoles séparées, ils veulent en bénéficier à tout prix, et ils sont pauvres. Dans leur impuissance à pourvoir autrement au soutien de ces écoles, plusieurs prêtres de leur clergé plein de zèle et d'activité se sont déjà mis à leur disposition pour faire la classe à leurs enfants ; mais cela ne suffit pas.

De son côté, leur archevêque dévoué se faisant l'écho de leur touchante détresse, nous tend une main secourable. Il a droit à toutes nos sympathies. Et pour ma part je manquerais à la foi de mes serments les plus augustes, si je ne prévenais l'expression de vos sentiments unanimes, pour mêler les accents de ma voix à la sienne, et réprover de toutes mes formes le prétendu règlement de la question des écoles qu'il défend dans cette circonstance, pour l'honneur et pour le bien de la Religion et de la Patrie. Il ne mérite pas moins tous nos encouragements dans sa vaillante croisade. C'est donc avec pleine confiance que je m'adresse à votre charité, Bien Chers Collaborateurs. En effet, la cause sacrée des écoles catholiques du Manitoba étant la cause du clergé, des communautés religieuses et des fidèles de nos diocèses, est-ce trop compter sur votre générosité que de demander cinq piastres à chaque prêtre et dix piastres à chaque communauté religieuses du diocèse? Je suis sûr que plusieurs d'entre vous pourront offrir le double, et que les moins favorisés de la fortune, en s'adressant privément à des parents, à des amis, ou à des paroissiens plus riches et non moins dévoués à la cause de toutes les bonnes œuvres, seront mis en demeure de compléter facilement la souscription demandée.

Sans doute cette aumône attirera sur vous et sur votre ministère les plus riches bénédictions du ciel. *Je vous dis en vérité qu'autant de fois que vous l'aurez fait à l'égard d'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous l'aurez fait*, déclare Jésus-Christ lui-même. (S. Matt. XXV, 40). J'espère aussi que cette aumône aura pour effet d'éloigner d'autres provinces de la Puissance du Canada, le malheur qui pèse en ce mo-

nient sur nos frères du Manitoba. *L'aumône délivre de tout péché et de la mort éternelle.* (Jobie, IV, 11). *Et ceux qui auront instruit plusieurs dans la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans toute l'éternité.* (Daniel, XII, 3). En attendant, nous en avons pour garantir la parole de Dieu : après avoir ainsi contribué aux mérites de l'œuvre d'instruction et d'éducation chrétiennes qui nous est proposée, nous en partagerons la gloire qui sera éternelle.

Chacun voudra bien m'adresser son offrande à moi-même, avant le carême, autant que possible ; afin que sans plus de retard je puisse la transmettre, avec votre nom, à Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface.

Agréé & etc.

L'Œuvre du noviciat des Sœurs du Saint-Rosaire de Rimouski.

Dans le numéro du *Messenger* du mois de janvier 1896, nous avons publié une circulaire des Révdes Sœurs du Saint-Rosaire, dans laquelle elles faisaient un appel aux âmes charitables pour la construction de leur premier couvent à Rimouski. Leur voix a été entendue de plusieurs, qui ont reconnu la légitimité de leur demande et y ont répondu. Aussi les Révdes Sœurs se font-elles un devoir d'offrir leurs sincères remerciements à chacun de leurs généreux bienfaiteurs. Leur confiance augmente : voici une œuvre aussi belle que la première, dont elles font connaître au *Messenger* le but, les moyens et les avantages. On se fera un plaisir de répondre à ce nouvel appel, nous n'en doutons pas.

BUT DE L'ŒUVRE

Donner aux pauvres Sœurs du Saint-Rosaire de Rimouski, le moyen d'admettre à leur postulat un plus grand nombre de jeunes filles qui désirant se consacrer à Dieu dans l'Institut manquent des ressources nécessaires pour couvrir une partie des dépenses du Noviciat.

MÉRITE DE L'ŒUVRE

Ces contributions fournies par les associés de l'Œuvre permettront à plusieurs âmes que Marie appelle dans sa famille du Saint-Rosaire de se préparer à l'Apostolat de l'enseignement pour que leurs travaux, leurs souffrances, leurs sueurs procurent aux enfants, plus particulièrement pauvres des villes et des campagnes, le bienfait d'une instruction et d'une éducation solides d'où découleront pour tous ceux qui voudront en profiter la joie du foyer, l'honneur de la société et le salut de leur âme. Prévenir l'enfant, dès l'âge le plus tendre contre la perversité et la contagion du monde, le corriger de ses défauts naissants, le former à la pratique des vertus chrétiennes, graver profondément dans son cœur les vérités de notre sainte religion, enrichir son intelligence de connaissances pratiques conformes à son rang et le rendre capable d'édifier sa famille et la société, par son respect envers l'autorité paternelle, son amour du travail et de l'ordre, l'utilité de ses services, ses bons exemples et sa politesse envers tous : voilà le but spécial que poursuit avec ardeur le jeune Institut des Sœurs du Saint-Rosaire. Et ce but atteint par les religieuses protégées par l'Œuvre du Noviciat ne sera-t-il pas en même temps le bien opéré par ceux qui

par leurs libéralités en auront assuré l'exécution ; et au jour des éternelles récompenses, ces âmes généreuses recevront le centuple de leurs aumônes en partageant la gloire de ceux qui brilleront dans toute l'éternité comme les étoiles du firmament, parce qu'ils auront instruit les autres et leur auront enseigné la voie du salut, dit l'Esprit Saint.

MOYENS DE L'ŒUVRE

1. — Les contributions seront de cinq centins par mois et seront recueillies par les chefs de quinzaine nommés Zélateurs ou Zélatrices. Chaque Zélateur ou Zélatrice devra faire parvenir les sommes fournies tous les trois mois au plus tard à la Supérieure Générale des Sœurs du Saint-Rosaire à Rimouski.

2. — Les personnes qui paieront une fois pour toutes, la somme de \$10.00 deviendront membre à vie de l'Œuvre et auront droit à tous les avantages de l'Œuvre et pendant leur vie et après leur mort.

3. — Les personnes qui auront été Zélatrices pendant cinq ans, deviendront membres à vie de l'Œuvre et jouiront pendant la vie et après la mort de tous les privilèges de l'Association.

AVANTAGES DE L'ŒUVRE

1. — Une part aux mérites de toutes les prières et de toutes les bonnes œuvres qui se font dans la Congrégation des Sœurs de N. D. du Saint-Rosaire de Saint-Germain de Rimouski.

2. — Une messe basse dite tous les mois pour les associés vivants et défunts.

3. — 15 Communions par mois à l'intention des associés.

4. — 15 Chemins de la Croix par mois.

5. — Une grand'messe annuelle pour les bienfaiteurs vivants et défunts de l'Institut parmi lesquels sont classés les Associés de l'Œuvre du Noviciat.

6. — Les Novices protégées par l'Association et devenues religieuses feront pendant toute leur vie une communion par mois pour les associés vivants et défunts de l'Œuvre.

Les Zélateurs et les Zélatrices auront de plus part à

1. — 15 Communions par mois.

2. — 15 Rosaïres par mois.

Les noms des membres à vie de l'Œuvre seront inscrit dans un album déposé aux pieds de la statue de la Sainte Vierge installée au Noviciat.

Voici en quels termes Sa Grandeur Mgr Blais recommande cette œuvre :

“ Nous bénissons de tout cœur cette excellente œuvre si propre à favoriser les vocations religieuses et par suite le bien de l'instruction et de l'éducation chrétiennes des enfants. Nous invitons instamment les prêtres et les fidèles à l'encourager de leurs aumônes et Nous accordons quarante jours d'indulgence à tous les bienfaiteurs, le jour où ils auront donné leur aumône.

Pour Nous, désirant avoir une double part aux avantages de l'Œuvre, Nous joignons une double aumône à Notre approbation et Nous demandons à être inscrit en tête de ses membres à vie.”

Comme on vient de le voir, cette œuvre est doublement pratique pour le bien ; elle permettra aux jeunes filles manquant de ressources et que Dieu appelle à l'état religieux, de suivre leur vocation ; puis comme il s'agit de celles que Dieu appelle à la Communauté des Sœurs du Saint-Rosaire, dont le but est l'enseignement dans les écoles primaires, elle concourt puissamment à la prospérité vraie de nos écoles. L'éducation chrétienne dès le bas âge, dans toutes les écoles, à toute heure du jour, chose importante s'il en fut jamais ! Aujourd'hui il y a une tendance à la mettre en oubli et à la combattre. Aussi est un devoir pour nous de lui donner une plus grande attention ; de lui prodiguer notre dévouement et d'en assurer la pratique avec toute l'efficacité possible.

Dans ces circonstances qui peut dire que l'*Œuvre du Noviciat* n'est pas suscitée à point par la Providence ? La communauté des Sœurs du Saint-Rosaire en même temps qu'elle donne à Dieu toute la place possible dans les écoles qui sont sous sa direction, qu'elle apprend aux enfants à le connaître, à l'aimer et à le servir ne laisse aucune prise aux déclamations contre la valeur et l'efficacité de son enseignement. Partout où elles enseignent elles sont reconnues comme parfaitement compétentes. Seulement il leur manque des sujets pour répondre à toutes les demandes qui leur viennent des différentes parties du pays. La charité comblera cette lacune en favorisant l'*Œuvre du Noviciat*, dont les avantages spirituels sont grands, et pour laquelle la contribution est modique. Donner pour des œuvres de cette nature, c'est prêter à gros intérêts vraiment. Aussi Sa Grandeur Mgr Blais lui

a-t-il donné son complet assentiment. Nous avons donc la certitude que plusieurs personnes dans chaque paroisse s'en feront les zélateurs et les zélatrices et que l'Œuvre du Noviciat des Sœurs du Saint-Rosaire de Rimouski réussira.

NOUVELLES DE ROME

Le 20 février prochain sera le vingtième anniversaire de l'élection de Léon XIII, et le 3 mars, le vingtième anniversaire de son couronnement. La jeunesse catholique italienne organise un grand pèlerinage national à Rome pour fêter avec solennité ce double événement.

— Le discours prononcé par le Souverain Pontife, lors de la réception solennelle de Noël, au Vatican, a été très-vivant. Le Pape a parlé debout. Il déplore la situation faite depuis vingt-six ans à la Papauté qui manque de la liberté nécessaire. Et même récemment, lorsque par un sentiment de charité, le Pape a taché de consoler en terre ennemie des soldats trahis par la fortune des armes, on a permis que ses intentions fussent calomniées. Le Pape proteste contre l'obstination des politiciens à dénaturer les actes pontificaux inspirés par la charité apostolique et les besoins des âmes. Les personnes changent mais la conduite politique reste toujours la même, et on continue avec l'Église une lutte qui trouble l'Italie.

BULLETIN

Le jour de Noël Sa Grandeur a officié à la cathédrale. Sa Grandeur était accompagnée de M. le chanoine

L. Rouleau, comme prêtre assistant, des Rév. MM. T. Landry et L. Côté comme diacres d'honneur, de MM. les abbés R. Asselin et Z. Belzile, comme diacre et sous diacre d'office. Le sermon a été donné par M. le chanoine R. l'h. Sylvain. Les élèves ont exécuté sous la direction de M. A. Chamberland, la messe harmonisée du 2ème ton, avec accompagnement de quelques instruments de la fanfare du Séminaire. M. G. Belzile, N. P. tenait l'orgue. A l'Offertoire deux petits élèves du Séminaire ont chanté *Adeste fideles*. Après la messe bénédiction papale par Sa Grandeur. En somme la fête de Noël a été très solennelle à la cathédrale.

— Les RR. PP. Devlin et Proulx, S. J., de Montréal ont commencé le 10 janvier, à prêcher une retraite au Bassin de Gaspé. Ils doivent donner des retraites à Douglstown, à St.-George et à St-Pierre de Malbaie, Percé, à l'Anse du cap, à Pabos et à New-Port. Pendant ce temps deux RR. PP. capucins de Restigouche prêchent aussi dans la péninsule gaspésienne en des paroisses situées sur le littoral du fleuve.

— Dans le mois de décembre un arpenteur a travaillé au Squateck pour diviser les lots à prendre. Une quinzaine de personnes passent l'hiver en cette belle région. Jusqu'ici ils font partie de la paroisse de St-Jean de Dieu. On annonce des travaux de colonisation dans cette région pour le printemps prochain.

— Le 17 déc. Ouverture des 40 hrs. à St-Jean de Dieu. Prédicateur M. le chanoine D. Vézina, curé des Trois-Pistoles ; officiant le Rév. M. Lamontagne, curé de St-Eloi. Prêtres présents : Le Rév. M. Z. Jean, curé de Ste-Françoise, le Rév. M. J. B. Ruest, curé de St-Clément, le Rév. M. A. Lavoie, curé de St-Paul de la Croix, le

Rév. M. G. Gagnon, curé de St-Hubert et le Rév. M. F. Biron, vicaire aux Trois-Pistoles.

— Grâce au zèle du Rév. M. Drapeau, curé de St-Jean l'Évangéliste, l'intérieur de l'église de cette paroisse est maintenant terminé et un presbytère y a été récemment construit.

— Sa Grandeur Mgr. Blais est monté le 3 janvier à Montréal pour assister aux funérailles de Sa Grandeur Mgr. Fabre, Sa Grandeur est revenue le 7 à Rimouski.

— La paroisse de St-Valérien a fait cet automne l'achat d'une maison à laquelle on a fait quelques travaux, pour en faire un bon presbytère.

— Le 1er janvier Sa Grandeur Mgr. Blais est allé dire la messe chez les Reves Sœurs de la Charité, a vu les 2 communautés de religieuses, les orphelines et les vieilles personnes de l'hospice, et les a bénies. Le 2 Sa Grandeur est allée dire la messe chez les Revd. Sœurs du St-Rosaire.

— Le 19 janvier Sa Grandeur Mgr. Blais est monté à St-Hyacinthe, pour assister aux fêtes jubilaires de Sa Grandeur Mgr. Z. Moreau.

— Sa Grandeur Mgr. Blais, M. le Grand Vicaire L. J. Langis, MM. les Chanoines F. M. Fournier et R. Ph. Sylvain, le Rév. M. J. Bernier, curé de St-Modeste, le Rév. M. A. D. Jobin, curé de St-Ephrem, les Révds MM. E. Hudon et Em. Côté, vicaires à Fraserville, étaient à Cacouna le 22 décembre dernier, pour la célébration du 25ème anniversaire de l'ordination à la prêtrise de M. le chanoine M. Bolduc curé de cette paroisse, qui a largement pris part à la réjouissance dans le Seigneur, de ce beau jour.

Le 22 au soir une très-belle séance littéraire, dramatique et musicale a été donnée par les jeunes gens de la paroisse sous la direction du Rév. M. Audet, vicaire, l'an dernier professeur de rhétorique au séminaire. Le même soir une adresse a été lue à M. le curé par M. le Dr. Tardif, au nom de tous les paroissiens, à qui M. le chanoine a su exprimer ses sentiments dans une allocution appropriée et bien sentie.

Le 23, grand'messe. M. le chanoine était accompagné à l'autel par M. le chanoine R. Ph. Sylvain, directeur du grand séminaire, et M. le vicaire A. Audet. Pendant la messe chant en partie par un chœur de jeunes gens de la paroisse. Mlle Robichaud tenaient l'orgue. Nombreuse assistance.

Le même jour dans l'après-midi, très belle séance dramatique, littéraire et musicale donnée par les élèves du couvent des Révdes Sœurs de la Charité de cette paroisse. Les enfants de l'école modèle du village ont tenu aussi à présenter en particulier leurs hommages à celui qui encourage leurs efforts et récompense leurs succès.

L'anniversaire était solennel, la célébration y a répondu. Les témoignages d'estime reçus en cette circonstance de la part de l'autorité, comme de MM. ses confrères, l'empressement de ses paroissiens en disent plus à M. le chanoine que ne le pourraient faire nos commentaires.

Le premier poste de M. le chanoine Bolduc, a été St-Alexis de Matapédia avec desserte des missions de la Vallée : son zèle lui obtint de Rome le titre de Missionnaire Apostolique. M. le chanoine a été ensuite successivement le premier prêtre résidant à Gaspé, curé à Douglastown, à Ste-Anne de la Pointe-au-Père, où il a terminé le

sanctuaire de la Grande Thaumaturge, fondé le *Messenger* et donné un élan considérable aux pèlerinages. Transféré ensuite à Cacouna, il a déjà su faire beaucoup pour la prospérité spirituelle et temporelle de cette paroisse. Il vient de la doter d'une fanfare qui s'organise sous la direction du Rév. M. Audet; a fait faire récemment des travaux au presbytère, et en fera faire prochainement d'autres plus considérables à l'église. Cette paroisse est une des plus belles du diocèse. Elle est très fréquentée et on en a beaucoup parlé: superbement assise sur une colline qu'elle couvre de ses maisons variées de forme, de couleur et de grandeur; près d'un rivage où le grand fleuve déploie particulièrement ses pittoresques beautés, elle fait vibrer l'âme des poètes et enchante les touristes, mais personne que nous sachions, n'a encore donné les détails suivants de son histoire. Nos lecteurs, nous en sommes sûr, nous saurons gré de les leur faire connaître. Nous devons nos remerciements au Rév. M. N. H. Therriault qui nous les a communiqués.

Noms de MM. les prêtres qui sont passés à St-George de Cacouna comme, *missionnaires, curés* ou *vicaires* depuis l'ouverture des registres de cette paroisse.

En 1810, M. Charles Huot, curé de l'Isle Verte.

De 1813 à 1817, M. Jos. Lacasse, curé ou missionnaire de la Rivière-du-Loup et de l'Isle-Verte.

De 1817 à 1818, M. Pierre Grenier.

De 1818 à 1823, M. Frs. Noël. Il meurt le 15 août 1823. Son corps a été inhumé le 18, dans le cimetière de Cacouna, à l'ouest de la grande croix. Le 12 octobre 1820, il y eut à Cacouna bénédiction d'une cloche par M. J. Varin, archiprêtre de Kamouraska. — Du 15 août au

commencement d'octobre 1823, Cacouna fut desservi par M. L. F. Leclerc, curé de St-André de Kamouraska.

De 1823 à 1825, M. C. Bégin devenu plus tard curé de la Rivière-Ouelle, où il mourut en juin 1872.

De 1825 à 1832 M. Jean Marie Madran.

De 1832 à 1834 M. Pierre Roy.

De 1834 à 1841 M. Edouard Quartier, zélé apôtre de la tempérance, mort à St-Denis de Kamouraska, en juillet 1872.

De 1841 à 1850, M. Benj. Grenier, mort à St-Henry de Lunzon en mai 1878. Pendant ce temps M. F. S. Bardy fut vicaire de M. Grenier de 1844 à 1847. M. Bardy a quitté le vicariat de Cacouna en juillet 1847 et fut nommé missionnaire de la Grosse-Isle, pendant l'épidémie. Il mourut martyr de son zèle le 2 sept. 1847. M. P. Mercure le remplaça à Cacouna comme prêtre malade de 1847 à 1848. Vint ensuite M. Jules Paradis qui fut vicaire en 1848 à 1849, puis M. F. H. Belle-Isle vicaire de 1849 à 1850.

M. Jean Cléophas Cloutier, archi-prêtre et chanoine honoraire remplaça M. Grenier en 1850 et fut curé de Cacouna jusqu'à sa mort le 25 décembre 1887. Pendant ce temps, MM. W. Blais, Benj. Pâquet et Henri Dionne ont été assistants successivement pendant l'hiver de 1860 ; MM. Z. Godard et H. J. Bernier ont été assistants une partie de l'hiver ds 1881 ; M. N. H. Therriault, a été vicaire de 1882 à 1883 ; M. J. M. Moreau, assistant de 1883 à 1884 ; M. Philémon Côté de 1884 à 1887 ; M. H. J. Bernier, assistant pour la seconde fois en 1887 ; M. A. Pouliot fut ensuite vicaire en novembre et décembre 1887 puis desservant en janvier 1888.

M. le chanoine Majorique Bolduc le curé actuel de Cacouna, l'est depuis le 20 janvier 1888. M. le Chanoine a eu comme vicaires : M. S. Maheu en 1889, M. J. Ouellet pendant l'été de 1891, M. Jos. Perron en 1892 ; M. J. Saindon qui lui a succédé, fut vicaire jusqu'en 1896 et fut remplacé par M. A. Audet, vicaire actuel. M. N. H. Therriault a été le remplaçant de M. le chanoine Bolduc dans les automnes de 1889, 90, 91, 93.

N. B. Jusque vers 1830 les missionnaires (ou curés) de Cacouna, étaient en même temps missionnaires (ou curés) de l'Isle-Verte et de la Rivière-du-Loup.

ACTIONS DE GRACES.

Ste-Rose du Dégelé, 4 janvier 1897. — Depuis bien des années je souffrais beaucoup d'une maladie, que les remèdes des médecins ne purent diminuer. Un peu découragée, je me recommandai à la bonne sainte Anne, lui promettant que si elle m'obtenait ma guérison, je ferais publier ce miracle dans le *Messageur*. Grâce à cette bonne mère, je suis maintenant complètement guérie. Mille remerciements à cette grande sainte. Dne S. Beaulieu.

St-Alphonse, Manitoba. — Guérison d'un enfant d'une maladie grave après promesse de publication dans le *Messageur*. Dne Louis Malo. — *Trois-Pistoles*. Guérison d'un mal de gorge, obtenue pour un enfant par l'intercession de sainte Anne. Dne Ed. Belzile. — *St-Clément*. Soulagement d'un violent mal de tête après promesse de publication dans le *Messageur*. Une abonnée. — *Taunton, Mass.* Douleurs provenant d'un rhumatisme diminuées,

grâce à l'intercession de sainte Anne. Dme Bernard Lebrun — *Trois-Pistoles*. Remerciements à sainte Anne pour plusieurs faveurs obtenues pour moi et ma famille. Dme A. D. — *Ste-Angèle*. Merci mille fois à la bonne sainte Anne pour sa maternelle protection.

Dme L. D. Michaud.

St-Jean de Dieu. — Remerciements pour plusieurs faveurs obtenues. Delle A. Ouellet. *Taunton*. — Guérison obtenue après neuvaine en l'honneur de sainte Anne et promesse de publication dans le *Messenger*. Dme Alfred Caron. *Petit Cascapébiac* — Une pauvre femme de cette paroisse ayant obtenu la guérison de deux de ces enfants malades depuis plusieurs mois, après les avoir recommandés, à la bonne sainte Anne, veut lui témoigner sa reconnaissance par un mot dans le *Messenger*. J. A. Chalifour, Ptre. *Notre-Dame du Sacré Cœur*. — Remerciements à la bonne sainte pour la guérison d'un enfant après promesse de publication dans le *Messenger*. Mille actions de grâces pour plusieurs autres faveurs obtenues. A. T.

Rivière-au-Renaud. — Mille remerciements à la bonne sainte Anne pour deux faveurs obtenues par l'intercession de cette bonne mère Dme F. J. *Grande-Rivière*. — Guérison obtenue après neuvaine à sainte Anne et promesse de publication dans le *Messenger*. Une amie de Sainte Anne. — *St-Charles du Cap*. Une jeune fille malade depuis 4 mois et qui n'avait pu trouver aucun remède, est maintenant parfaitement guérie, grâce à l'intercession de sainte Anne. Une abonné. — *St-Ulric Fontanges*. Je remercie mille fois sainte Anne pour la guérison d'un mal de jambe par son intercession, après avoir

promis de m'abonner à son *Massager*. Jos. Desrosiers—
Je crois devoir ma guérison à sainte Anne, et je m'ac-
quitte aujourd'hui de la promesse que j'ai faite de faire
publier cette faveur dans le *Massager*. Merci ô bonne
sainte Anne. Xavier Levesques.

RECOMMANDATIONS

Le triomphe de l'Eglise; la conversion des pays in-
fidèles; les œuvres diocésaines; 4 malades; 1 institu-
trice et ses élèves; 4 grâces particulières; 2 pères de
famille et leurs enfants; 1 enfant d'un caractère diffi-
cile; les zélateurs et zélatrices du *Massager*; les bienfai-
teurs de l'Œuvre du Pèlerinage.

ABONNES DÉFUNTS

Pierre Samson, décédé à St-Mathélie, le 31 décem-
bre dernier.

Léon Banville, décédé à Rimouski, le 23 novembre
dernier.

Cyprien Rioux, décédé à Fall River, le 30 décembre.

Ulric Parent, décédé à St-Ulric, à l'âge de 17 ans.

Abel Poirier, décédé à l'Assomption de N.-D., le 9 jan-
vier. Il était le frère du Rév. M. A. Poirier, procureur
du séminaire. Nos condoléances.

L'illustrissime et revendissime seigneur, Monseigneur
Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, et vice-
chancelier de l'Université Laval, décédé le 30 décembre à
Montréal, en son palais archiépiscopal, était membre de la
société d'une messe, section provinciale.